



**Finances, achats et systèmes  
d'information**

**Décision n° 2024-349**

**Objet :** Signature du marché public de fourniture relatif au contrat d'hébergement et de maintenance d'une maquette 3D

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-22,

Vu le code de la commande publique, et notamment son article R.2122-8 relatif aux marchés publics passés sans publicité ni mise en concurrence,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la nécessité pour la ville de Sceaux d'assurer l'hébergement et la maintenance d'une maquette 3D,

Considérant que l'offre technique et financière remise par la société VECTUEL est conforme aux attentes techniques de la Ville et au montant proposé,

DECIDE de signer un contrat d'hébergement et de maintenance d'une maquette 3D avec la société VECTUEL dont le siège social est situé 34 rue des Aulnettes – 94360 Bry sur Marne.

PRECISE que ce marché est conclu pour une durée d'un (1) an du 1<sup>er</sup> novembre 2024 jusqu'au 31 octobre 2025, pour un montant annuel de 4 500,00 € HT soit 5 400,00 € TTC.

PRECISE que le contrat sera reconductible un maximum de trois (3) fois par tacite reconduction à sa date anniversaire soit une fin au 31 octobre 2028.

PRECISE que le contrat sera révisé à chaque date anniversaire (soit au 1<sup>er</sup> novembre de chaque année) avec application de la formule suivante :

$P1 = P0 \times (S1/S0)$

P1 = Coût de la maintenance révisé

P0 = Coût initial de la maintenance ou dernier prix révisé

S1 = dernier indice Syntec publié au 1<sup>er</sup> novembre de l'année de révision

S0 = indice Syntec de base connu au 1<sup>er</sup> novembre de la date de prise d'effet du contrat (soit connu au 1<sup>er</sup> novembre 2024)

PRECISE que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au budget de la ville.

Fait à Sceaux, le 13 novembre 2024



Philippe LAURENT